



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEUR TERRITORIAL -SESSION 2018-

L'examen professionnel de promotion interne d'ingénieur territorial a été organisé, pour la première fois, en 2018 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé cet examen pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

L'examen professionnel de promotion interne d'ingénieur territorial (prévu à l'article 1° de l'article 10 du décret du 26 février 2016 modifié) est ouvert aux :

- Techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.

L'examen professionnel d'ingénieur territorial

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 12 décembre 2017 :

Période d'inscription	15 janvier au 2 février 2018
Période de dépôt des dossiers	15 janvier au 9 février 2018
Epreuve écrite	14 juin 2018
Jury admissibilité	14 décembre 2018
Epreuve orale	28 et 29 janvier 2019
Jury d'admission	1 ^{er} février 2019

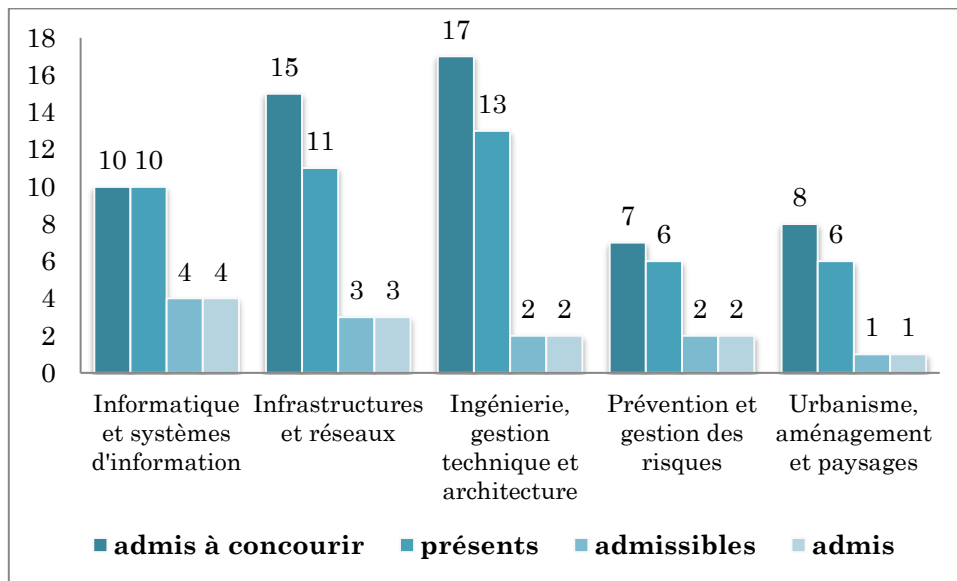
Conformément à l'article 7 de l'arrêté n° 2018-001, le jury était composé de 4 collègues (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux et Enseignement supérieur) soit :

- ✓ 6 membres (2 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 2 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2018 de l'examen professionnel de promotion interne d'ingénieur territorial organisés par le Centre de Gestion de la Martinique.

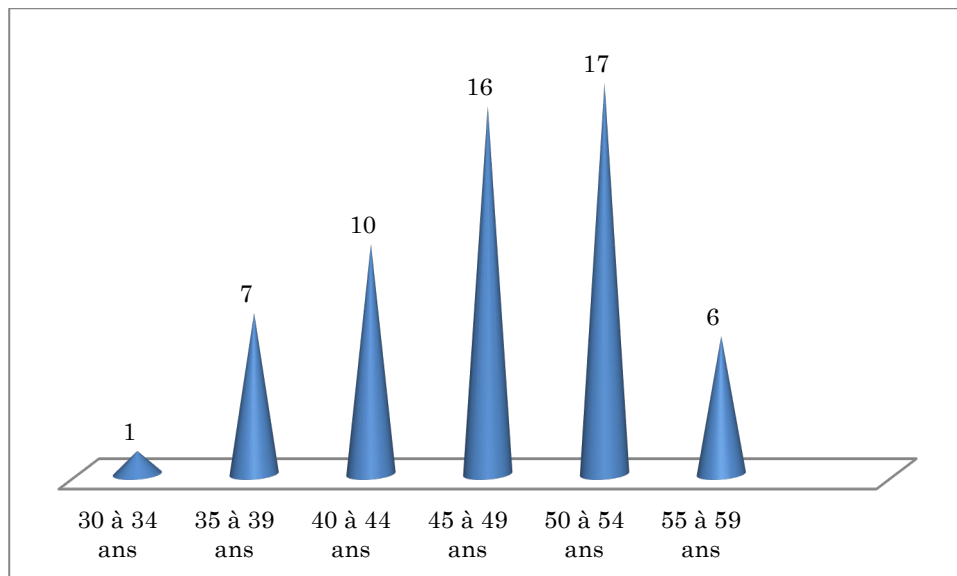
Centre de Gestion de la Martinique-session 2018-



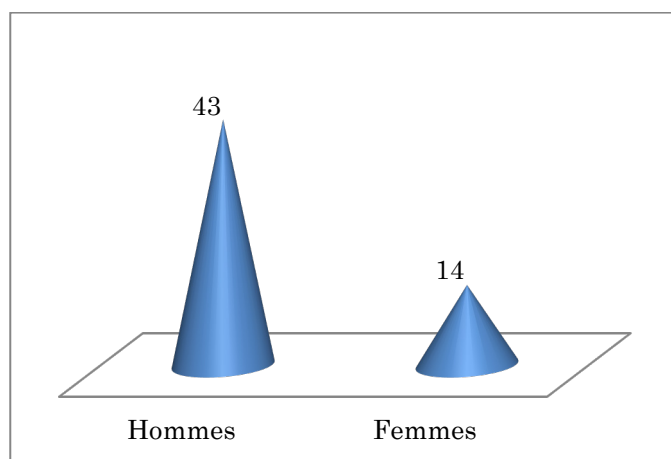
☒ Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 50 et 54 ans (30 %), suivie par celle de 45 à 49 ans (28 %).

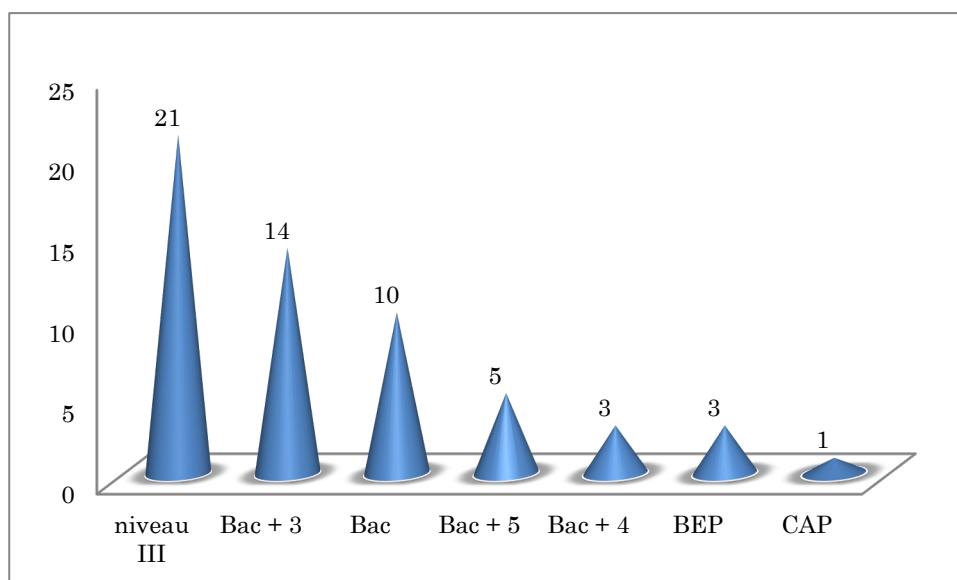


Les femmes sont peu représentées, elles sont 24,56 % à s'être présentées contre 75,44 % chez les hommes.



- La situation professionnelle :
100 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

- Le niveau d'études



- La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
22 présents sur 25 inscrits	- Formation « Rédaction d'une note » (du 16 mars au 8 juin 2018) : méthodologie et entraînement à la rédaction du rapport -1 devoir sur table + 2 devoirs maison - Formation « Etablissement d'un projet ou étude » (du 16 mars au 8 juin 2018) : méthodologie et entraînement au projet -1 devoir sur table + 2 devoirs maison

2. Epreuve d'admissibilité

2.1. Nature de l'épreuve

Les épreuves d'admissibilité consistent en :

- la rédaction, à partir des éléments d'un dossier remis au candidat, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé (durée : quatre heures ; coefficient 3) et,
- l'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription (durée : quatre heures ; coefficient 5).

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 14 juin 2018 sur un seul site à l'ESPE (Salles 1132 et 134).

- 57 candidats ont été admis à concourir ;
- 46 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- les absents (11) représentent 19,30 % des candidats admis à concourir.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ Niveau des candidats

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats moyen voire insuffisant.

Rédaction d'une note

Le niveau des candidats sur cette épreuve est moyen ou insuffisant.

Il serait envisageable que les actions de formation proposées s'appuient davantage sur la compréhension du sujet et des problématiques qu'il soulève et non pas autant sur la méthodologie.

Etablissement d'un projet ou étude

Informatique et systèmes d'information	Niveau des candidats : moyen
Infrastructures et réseaux	Niveau des candidats : insuffisant pour un sujet et une problématique très intéressants et d'actualité ▪ prise en compte insuffisante du dossier : les réflexions restent générales et ne s'appliquent pas au cas présent ; ▪ difficulté de positionnement en tant que « proposeur » seulement en tant que « décideur » ; ▪ orientation fixée par le Maire trop peu considérée.
Ingénierie, gestion technique et architecture	Niveau des candidats : moyen ▪ la commande n'est pas respectée : les réponses restent imprécises, peu argumentées et inadaptées au sujet. L'accent devrait être mis sur le suivi technique du projet, de la faisabilité à la réception.
Prévention et gestion des risques	Niveau des candidats : insuffisant ▪ méconnaissance des attentes de ce cadre d'emplois, ce qui se traduit par la difficulté à retrouver les propositions concrètes et opérationnelles attendues ; ▪ l'expertise du cadre d'emplois n'est pas démontrée.
Urbanisme, aménagement et paysages	Niveau des candidats : insuffisant voire mauvais ▪ Certaines copies sont inachevées, cela peut s'expliquer par une gestion du temps inefficace. ▪ Les questions n'ont pas été traitées de manière pluri thématique et transversale. ▪ On note un manque de compétence en matière de gestion urbaine et de planification des projets.

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 12 candidats admissibles sur les 46 présents soit 20,08 % des candidats, à l'examen professionnel d'ingénieur territorial (seuil retenu : 10/20).

Au vu des tableaux de notation, les membres de jury ont estimé que le niveau des candidats est insuffisant.

Ils notent que :

- Certains candidats ont obtenu une très bonne note aux 2 épreuves ou le contraire : il y a peu de cas disparates. Ces derniers pourraient s'expliquer par une mauvaise gestion du temps ou une non-préparation à l'épreuve.
- Le seuil retenu se justifie vu le faible niveau des candidats.
- Les sujets étaient abordables et les notes obtenues peuvent s'expliquer par la non-compréhension des sujets des différentes spécialités.

Ils préconisent :

- Un accompagnement sur l'épreuve de projet et la rédaction de manière générale, par le CNFPT d'autant que ces futurs ingénieurs territoriaux auront à rédiger et seront véritablement des aides à la décision pour leur hiérarchie.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, du 28 au 29 janvier 2019.

- La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
12	▪ Du 14 au 16 janvier 2019 (16 heures) : ► Mise en situation avec un jury fictif

	▶ Briefing ▶ Débriefing ▶ Conseils
--	--

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission se compose d' :

un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, en un premier temps, en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée : quarante minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 5).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ *Niveau des candidats*

Les examinateurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats moyen.

En effet, les candidats présentent un réel déficit en matière de connaissance du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux : ils ont tendance à se positionner en tant que techniciens territoriaux et non à se projeter sur leur future fonction d'ingénieur territorial. Seuls deux candidats sur l'ensemble des candidats ont réussi à se projeter dans leurs nouvelles fonctions.

Ils présentent aussi des lacunes sur la connaissance de l'actualité statutaire.

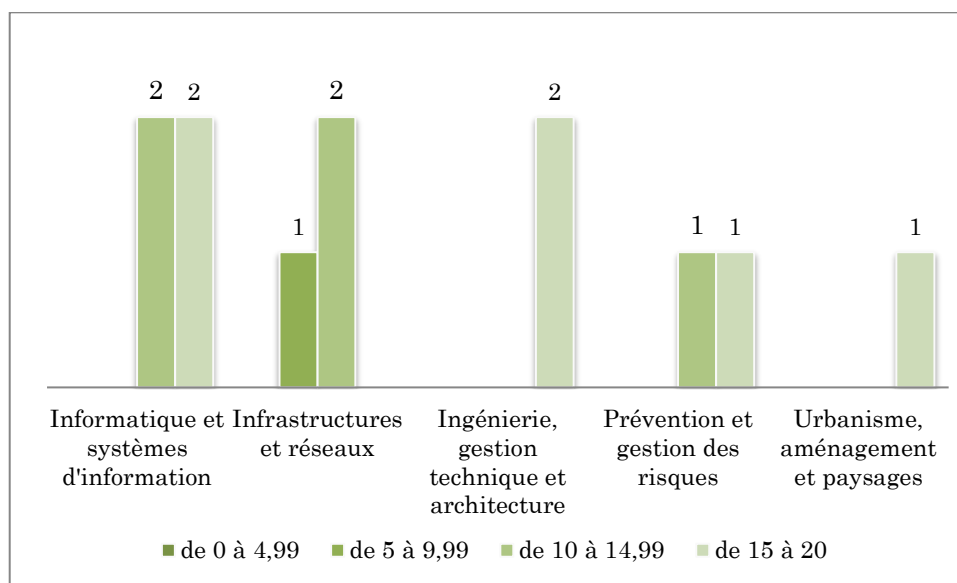
Les membres de jury notent que tous les candidats étaient bien préparés à cette épreuve ; toutefois, ils préconisent une formation portant sur la gestion du stress et les compétences du cadre d'emplois d'ingénieur territorial notamment le management d'équipe.

Les candidats devraient avoir une parfaite connaissance du cadre d'emplois des ingénieurs et des responsabilités incombant aux ingénieurs.

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 12 candidats admis sur les 12 présents soit 100 % des candidats, à l'examen professionnel d'ingénieur territorial (seuil retenu : 10/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur examen professionnel.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respectée.